

N° FIN/2012/18

Département de l'Yonne

Communauté de  
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>Date de convocation :</b>	15 février 2012	<b>Nombre de conseillers</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	15 février 2012	<b>communautaires</b>
		En exercice: 49
		Présents : 46
		Votants : 47

**Séance du 23 février 2012**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi vingt trois février deux mille douze à dix huit heures trente, à la salle polyvalente de Chamvres, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Michèle NANGOT (suppléante), Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAINÉ, Monsieur Yann CHANDIVERT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Hervé DESCHAMPS, suppléé par Mme Michèle NANGOT  
Madame Manuelle MOINE suppléée par M. Mohamed BELKAID  
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU  
Monsieur Claude GRUET, a donné son pouvoir à M. Michel KOZEL  
Madame Eliette ITALIANO  
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Frédérique COLAS



\*\*\*

**OBJET :** Adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière pour le budget annexe UR 18 de l'exercice 2011

N° FIN/2012/18	Conseil communautaire du 23 février 2012
----------------	---

**OBJET** : Adoption du compte de gestion de Madame la Trésorière pour le budget annexe UR 18 de l'exercice 2011

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12 et L 2121-31,

**CONSIDERANT** le budget primitif annexe UR18 de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

**CONSIDERANT** avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe UR18 de l'exercice 2011,

**VU** la reprise dans les écritures du receveur du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDERANT** que le compte de gestion pour le budget annexe UR18 est conforme au compte administratif de l'ordonnateur,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**par 45 voix pour, 2 absentions (Messieurs Claude PERREAU et Jean-Claude GRELARDON)**

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

Date de réception  
par la Préfecture : 26/03/2012  
date de publication : 27/03/2012

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET

Communauté de Communes  
du Jovinois

